

pondent au lit. Pour être précis, je citerai quelques exemples pratiques qui démontreront que la politique du ministère des Communications est totalement inique dans bien des cas. Je ne parle pas de tous les bureaux de poste à faibles recettes. Dans ma circonscription, je peux nommer au moins sept bureaux de poste peu rentables dont rien ne justifie le maintien. Ils ont très peu de cases postales et ne desservent que peu d'usagers. Il serait donc logique que le service rural soit meilleur mais tel n'est pas toujours le cas. Je voudrais mentionner quatre exemples particuliers. L'un est le bureau de poste de Dickson situé dans un village où l'on compte environ 30 détenteurs de cases postales et 17 dans la zone rurale. Ce bureau de poste revient à \$1,800 par an—le ministre des Communications a dit \$2,000 mais il s'est trompé, c'est \$1,800 par an. Le revenu est faible mais je maintiens que, étant donné les services que ce bureau de poste rend traditionnellement depuis 60 ans, rien ne justifie qu'on le ferme actuellement. Tous ses usagers ont signé une pétition pour protester contre sa fermeture. Je suis inquiet parce que, quand j'ai consulté le ministre des Communications pour me renseigner sur la situation, j'ai appris qu'en novembre, un fonctionnaire du bureau de poste de Calgary s'était rendu dans la localité; il a assuré au maître de poste de Dickson qu'il n'entendait pas fermer le bureau, mais qu'il faisait simplement enquête sur le service de livraison rurale de la région. Cependant, quatre semaines plus tard, le 17 décembre, on en ordonnait la fermeture.

Nombre des arguments invoqués dans la correspondance échangée entre le ministre des Communications et moi-même sont tout simplement dépourvus de logique et ne correspondent pas vraiment aux faits. Je veux dire ceci: même si c'est un très petit bureau de poste et qu'il y en a un autre à quelques milles seulement de là, il en coûtera beaucoup plus que \$1,800 pour donner aux gens du village et des régions situées au sud du village le service qu'ils auraient si on le remplaçait par un service de livraison rurale. La fermeture de ce bureau de poste n'entraîne aucun avantage économique ni aucune épargne et 100 p. 100 des gens intéressés veulent qu'il reste ouvert parce qu'il répond à leurs besoins.

Pourquoi ne contacte-t-on pas la population, afin de savoir si elle est pour la fermeture du bureau ou son maintien? Pourquoi n'aborde-t-on pas cette affaire carrément en examinant les frais qu'entraînerait la mise en place d'un service de remplacement grâce au prolongement de la route rurale n° 1 à partir d'Innisfail, alors qu'il apparaît que ces frais seraient bien plus élevés que ceux qu'impliquerait effectivement le maintien du bu-

reau de poste? On ne s'est pas soucié de savoir ce que pense le public, on n'a pas pris en considération les répercussions économiques, on n'a tenu compte en aucune manière des problèmes qui se posent à propos de ce bureau de poste particulier.

Je voudrais attirer l'attention du ministre des Postes et des Communications sur un autre bureau: le bureau de poste rural de Bergen. Certes, ce bureau ne coûte au gouvernement et au ministère des Postes que \$1,000, mais il dessert 50 familles. Le ministre des Postes prétend qu'il en dessert 44. Je ne suis pas d'accord, il dessert 50 foyers et non 44. Une pétition lui a été adressée pour lui demander le maintien de ce bureau de poste. Sur les 50 foyers, 40 ont déclaré qu'ils voulaient obtenir un service de ce genre. Pour accorder le service de distribution rurale à ces gens qui vivent dans une localité éloignée et isolée des contreforts, il en coûtera beaucoup plus que les \$1,000 nécessaires au maintien du bureau de poste de Bergen.

Le troisième bureau de poste que je voudrais signaler au ministre des Postes et des Communications est celui de Westward Ho. Ce bureau coûte \$1,800 par année. Le revenu l'an dernier découlant de la vente des timbres et des mandats-poste était inférieur à \$700. Il dessert 63 foyers. Le ministre prétend qu'il y en a 56, mais j'en ai relevé 67.

M. l'Orateur suppléant: Je crains d'avoir à interrompre le député, car son temps de parole est expiré.

M. Thompson: Puis-je finir ma dernière phrase, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: Je regrette, mais ce n'est pas la coutume que nous avons adoptée.

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les commentaires du député de Red Deer (M. Thompson). Je regrette qu'il ait commencé par dire que le ministre manquait d'intérêt parce qu'il était absent de la Chambre. Je peux donner l'assurance que le ministre est à Montréal ce soir pour s'occuper des Postes. Le député comprend sûrement que s'il a des problèmes dans sa circonscription au sujet des bureaux de poste de villages, Montréal connaît des difficultés de ce genre; c'est pourquoi le ministre s'y trouve ce soir.

Dès qu'il sera de retour, je transmettrai au ministre les observations du député. Le ministre m'a prié de communiquer les renseignements suivants. D'après ce que le représentant a dit, je suis certain qu'il ne sera pas satisfait, mais voici les renseignements que je dois lui transmettre.